

**Opération Vacances 1998 - Adoption du projet - Sollicitation  
et encaissement des aides de l'Etat, du Département et de la Caisse  
d'Allocations Familiales - Attribution de subventions et modifications  
des budgets des Maisons Pour Tous et Centres d'Animation**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Comme chaque année depuis 1983, la Ville de Besançon propose un programme intitulé «Opération Vacances» destiné aux enfants et jeunes présents sur les différents sites d'habitat social bisontins pendant la période estivale.

La mise en oeuvre de ce dispositif est confiée aux équipements d'animation municipaux ou associatifs, situés sur les six quartiers prioritaires de la Ville : Maisons Pour Tous de Montrapon, Planoise, Clairs-Soleils, Centres d'Animation de la Grette et de l'Amitié, MJC Centre Social de Palente, Comité de Quartier de Rosemont/St-Ferjeux.

Mais ce dispositif s'appuie également sur une collaboration étroite avec différents acteurs associatifs, partenaires réguliers de la Politique de la Ville, à savoir : les Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs, Profession Sport 25, l'ASEP du Foyer des Jeunes Travailleurs et du quartier des Cras.

Pour l'été 1998, le dispositif s'articule autour de quatre programmes différents :

**\* Programme 1 - Infos Vacances**

En préalable à toute autre action, une campagne d'information de proximité et de relation entre les travailleurs sociaux, les familles et le public ciblé sera organisée. Elle visera à favoriser, au maximum, l'intégration de ce public dans des formules existantes et tentera d'inciter ces jeunes et leurs familles à fréquenter ces dispositifs.

5 000 F seront ainsi affectés au Service Communication qui réalise le guide «Infos Vacances» qui sert de support à ce travail d'information réalisé sur l'ensemble des quartiers.

Le Relais Jeunesse centralisera, comme l'an dernier, durant la période estivale, un ensemble d'informations sur les possibilités de loisirs ou de vacances à destination des familles, des jeunes et des travailleurs sociaux.

**\* Programme 2 : Centre de Loisirs Enfants**

Accueil des enfants âgés de 6 à 12 ans dans le cadre de Centres de Loisirs Sans Hébergement ou dans le cadre de formules d'accueils de proximité souples et accessibles à tous types d'animation «pieds d'immeubles».

Ces actions viennent en complémentarité des dispositifs proposés par la Caisse des Ecoles ou d'autres acteurs bisontins.

**\* Programme 3 - Animation de quartier 12-16 ans**

Différentes propositions d'activités sportives et culturelles, émanant des structures d'animation et des partenaires impliqués dans l'opération, seront faites quotidiennement durant toute la période au public 12-16 ans. Elles se dérouleront sur les différents sites d'habitat social et sur la Ville.

Elles pourront prendre différentes formes au niveau de leur contenu (horaires, type d'activités, lieux, régularité des actions...) et seront adaptables suivant les demandes du public.

Le service des Sports programme une animation permanente de la piscine de Chalezeule durant les deux mois de l'été.

L'ASEP du FJT et Profession Sport 25 seront à l'initiative de programmes d'activités sportives diversifiées en direction du public ciblé.

De plus, la Ville organisera entre fin juin et début juillet une opération inter-quartiers d'envergure sur la thématique de la coupe du monde de football.

Cette opération impliquera concrètement 150 jeunes âgés de 12 à 16 ans et résidant sur les sites d'habitat social bisontins.

Elle permettra en outre d'informer le public mobilisé dans l'opération des dispositifs développés tout au long de la période estivale.

**\* Programme 4 - Séjours et camps pour les 12-16 ans**

Des mini-séjours à dominante sportive de durée variant de 3 à 7 jours pour la population 12-16 ans sont co-organisés avec les PEP du Doubs et l'ASEP du FJT. Ils se dérouleront dans la limite de la région de Franche-Comté.

**\* Autres programmes****- Dispositif «A TIRE D'AILE»**

Le dispositif «A TIRE D'AILE», basé sur le principe de l'échange entre un jeune 16-25 ans et la Ville fonctionne désormais durant toute l'année. La période estivale restant néanmoins plus importante en ce qui concerne la demande des jeunes, ce dispositif proposera au minimum 300 places durant cette période.

Les chantiers ou actions d'utilité publique proposés seront réalisés avec l'aide des services techniques (Espaces Verts, Voirie) et la participation de partenaires tels la CTB, la Mutualité du Doubs,... En plus de l'aide financière apportée (500 F sous la forme de chèques vacances en échange de 5 demi-journées de chantier), les jeunes inscrits dans ce dispositif pourront bénéficier du support logistique des structures d'animation et de leurs permanents pour préparer leurs projets de vacances.

**- Dispositif «Permis de Conduire - Sécurité Routière»**

Cette action visant la population 16-25 ans résidant sur les différents sites d'habitat social a pour objectif :

- de faciliter l'accès de ce public au «Permis de conduire»,

- de proposer une formation préalable et complémentaire à ce cursus de base sur les thématiques de la santé, de prévention et de la sécurité.

Ce dispositif formatif durant toute l'année concernera 200 jeunes différents en 1998.

Différents modules de formation seront organisés durant l'été.

- *Dispositif «Opération Vacances»*

Le dispositif «Opération Vacances» est inscrit à la programmation 1998 du Contrat de Ville.

Le budget total s'établit à 375 000 F financés par :

- la Ville pour 250 000 F inscrits au Budget Primitif de la délégation de la Politique de la Ville,

- l'Etat pour 25 000 F sur le programme 3 - Animation «pieds d'immeuble»,

- la Caisse d'Allocations Familiales pour 100 000 F (subvention en complément des prestations et bons de vacances).

Le Département du Doubs est également sollicité dans le cadre de la programmation 1998 du Contrat de Ville mais n'a pas encore communiqué sa décision.

La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Franche-Comté, dans le cadre de la convention PLA la liant à la Ville et au CIJ Franche-Comté, apporte un soutien par le biais de 2 mois saisonniers qui sont affectés au Service des Sports pour l'animation de la piscine de Chalezeule.

Après avoir étudié ces propositions, la Commission de la Politique de la Ville propose au Conseil Municipal :

1. d'adopter le programme des activités «Opération Vacances»,

2. d'inscrire en recettes et en dépenses les crédits nécessaires à l'encaissement de subventions de l'Etat (25 000 F), de la CAF (100 000 F) qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice 1998 :

**- en recettes :**

au 92.242.74718.47030 : 25 000 F

au 92.242.7478.47030 : 100 000 F

**- en dépenses :**

au 92.242.6574.47030 : 125 000 F

La subvention du Département du Doubs sera encaissée en recettes sur l'imputation 92.242.7473.47030.

3. de verser les subventions suivantes :

- MJC / Centre Social de Palente	38 000 F
- Comité de Quartier de Saint-Ferjeux	20 000 F
- ASEP du FJT	10 000 F
- Profession Sport du Doubs	10 000 F
- Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs	15 000 F

La dépense, soit 93 000 F, sera imputée sur les crédits inscrits au 92.242.6574.47030 Politique de la Ville.

Ces subventions représentent un acompte égal à 75 % du budget versé en 1997 pour la même opération. Chacune des actions fera l'objet de bilans d'activité et financier par les opérateurs. Au vu de ces bilans, un complément de financement sera éventuellement versé sur délibération du Conseil Municipal dans la limite d'une participation maximum de la Ville de :

- 15 F par 1/2 journée jeunes pour les CLSH,
- 15 F par journée jeunes pour l'animation 12-16 ans,
- 65 F par journée jeunes (participation de la Caisse des Ecoles comprise) pour les camps et séjours adolescents (13-16 ans).

4. de modifier les budgets du Service de la Politique de la Ville, des Maisons Pour Tous et des Centres d'Animation de la manière suivante :

**a) transfert d'une somme** de 190 510 F à prélever sur l'imputation 92.242.6574. 47030 - Politique de la Ville - Subventions et à ventiler comme suit :

**\* Service Communication pour Infos- Vacances**

5 000 F au 92.022.6238.00300

**\* Service de la Politique de la Ville**

20 000 F au 92.242.6135.47030

**\* Maison Pour Tous de Montrapon**

3 624 F au 92.242.60623.47032 - alimentation  
 4 800 F au 92.242.6042.47032 - prestations  
 11 271 F au 92.242.6247.47032 - transport  
 6 705 F au 92.242.64131.47032 - personnel

**\* Maison Pour Tous de Planoise**

3 675 F au 92.242.60623.47034 - alimentation  
 10 270 F au 92.242.6042.47034 - prestations  
 5 565 F au 92.242.6247.47034 - transport  
 10 240 F au 92.242.64131.47034 - personnel

**\* Maison Pour Tous de Clairs-Soleils**

3 225 F au 92.242.60623.47035 - alimentation

7 950 F au 92.242.6042.47035 - prestations

8 045 F au 92.242.6247.47035 - transport

12 560 F au 92.242.64131.47035 - personnel

**\* Centre d'Animation de la Grette**

3 600 F au 92.242.60623.47033 - alimentation

14 430 F au 92.242.6042.47033 - prestations

7 625 F au 92.242.6247.47033 - transport

21 275 F au 92.242.64131.47033 - personnel

**\* Centre d'Animation de l'Amitié**

1 800 F au 92.242.60623.47036 - alimentation

7 350 F au 92.242.6042.47036 - prestations

2 750 F au 92.242.6247.47036 - transport

18 750 F au 92.242.64131.47036 - personnel.

Ces sommes représentent 75 % des dépenses réalisées en 1997 pour la même opération et seront complétées, si nécessaire, au vu des bilans, sur décision du Conseil Municipal par transfert depuis l'imputation 92.242.6574.47030.

***b) vote au budget supplémentaire de l'exercice courant***

Une somme de 100 000 F correspondant à la participation des familles et au versement des bons et prestations de la Caisse d'Allocations Familiales à ventiler comme suit :

**- en recettes :**

\* Maison Pour Tous de Montrapon : 32 000 F au 92.242.7066.47032

\* Maison Pour Tous de Planoise : 28 000 F au 92.242.7066.47034

\* Maison Pour Tous de Clairs-Soleils : 10 000 F au 92.242.7066.47035

\* Centre d'Animation de la Grette : 20 000 F au 92.242.7066.47033

\* Centre d'Animation de l'Amitié : 10 000 F au 92.242.7066.47036

**- en dépenses :**

de crédits de montants équivalents qui seront ventilés sur les imputations suivantes :

\* Maison Pour Tous de Montrapon : 32 000 F au 92.242.64131.47032

\* Maison Pour Tous de Planoise : 28 000 F au 92.242.64131.47034

\* Maison Pour Tous de Clairs-Soleils : 10 000 F au 92.242.64131.47035

\* Centre d'Animation de la Grette : 20 000 F au 92.242.64131.47033

\* Centre d'Animation de l'Amitié : 10 000 F au 92.242.64131.47036.

5. d'autoriser M. le Maire à fixer par arrêté les tarifs proposés par les Maisons Pour Tous et Centres d'Animation durant cette période et à signer les conventions avec les partenaires associatifs inscrits dans cette opération.

**«M. THIRIET :** Je voudrais simplement faire deux remarques rapides : premier élément, il est faux de dire qu'il ne se fait rien, y compris au pied des immeubles, car il suffit de lire le rapport pour voir qu'il se fait quelque chose.

Le deuxième point et nous nous en réjouissons, c'est que nous avons maintenant de plus en plus d'associations qui nous sont proches, qui vont par exemple travailler avec nous pour le Raid Quart et qui viennent nous apporter leur savoir-faire, leur compétence. Elles nous permettent d'offrir aux jeunes pour des coûts identiques une prestation supérieure, c'est-à-dire que nous élargissons notre offre de l'opération vacances à des coûts intéressants, y compris pour les associations qui tiennent à travailler avec nous.

**M. POMEZ :** Monsieur le Maire, je voulais juste dire que j'étais prêt à travailler pour la mise en place, grâce à une charte qualité, d'un projet éducatif sur lequel on pourrait recruter l'ensemble des personnels. Je regardais la plaquette de présentation des loisirs d'été qui nous était envoyée et qui propose effectivement beaucoup de choses : aviron, piscine, handball, jeux vidéo, etc. De ce projet social que la Ville veut défendre, ces centres-là peuvent permettre effectivement d'en faire un projet éducatif, une charte qualité.

**M. THIRIET :** Je suis très content d'entendre ces propositions, il serait bon de venir siéger en commission pour les proposer».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Politique de la Ville et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 29 juin 1998.*